

Déclaration préalable FSU CTSD du 1er février 2018



Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Pour la FSU, la communication ministérielle ne saurait tenir lieu d'une politique pour l'Éducation nationale à même de relever les défis actuels.

Si l'efficacité de la stratégie médiatique n'est pas discutable, se voulant rassurante pour l'opinion conservatrice, elle ne cache pas une politique conservatrice qui modifiera en profondeur le service public d'éducation sans résoudre les problèmes des inégalités. Pour la FSU, la réussite éducative passe par l'élévation générale du niveau de qualification de tous les jeunes. C'est ce projet que la FSU oppose à celui du ministre, si peu mis en débat dans sa cohérence soit-il.

Pour la FSU les dernières prises de position du ministre ne témoignent pas d'une conception ouverte de l'école et risquent au contraire d'ajouter à la confusion dans le débat public : citons les derniers éléments de communication sur la laïcité, la chorale, la dictée quotidienne ou l'uniforme à l'école...

La FSU rappelle que la confiance ne se décrète pas, elle se construit à partir d'une écoute de l'expertise qu'ont les personnels de leurs métiers et du respect de leur engagement professionnel.

Préparation de rentrée

Pour la FSU, la préparation de rentrée est lourdement impactée par les choix budgétaires qui ne permettent pas de donner les moyens nécessaires aux académies et aux établissements.

Dans le premier degré, l'enquête PIRLS, même si elle doit être mise en regard d'autres études, alerte. Elle pointe l'insuffisance de formation des enseignant.e.s français.es à laquelle la réponse des neuf heures de formation obligatoire annuelle ne saurait suffire et montre que les pays d'égalie économie qui ont investi dans l'Éducation, et qui ont des effectifs par classe moins lourds présentent de meilleurs résultats.

La réponse aux difficultés de nos élèves et aux inégalités ne peut se contenter d'effets d'annonces et ne peut se faire à moyens constants. Or, la mesure CP à 12 semble être l'alpha et l'oméga de la politique éducative et serait ainsi le remède à tous les maux. S'il est important de donner plus à ceux qui ont moins, cela ne saurait se faire au détriment de ceux qui n'ont déjà pas beaucoup, c'est à dire tous les élèves qui sont en difficulté quelle que soit leur classe ou leur école.

Dans notre département, nous obtenons 7 postes. La FSU peut vous démontrer, mais nous sommes persuadés que vous en avez conscience, que cette dotation est largement insuffisante. Non seulement elle ne permet pas d'affecter les moyens nécessaires au dédoublement des classes de CP en REP et de CE1 en REP +, ni l'allègement horaire des enseignant-es de REP+ et encore moins de mettre en place toutes les autres mesures nécessaires à la réussite de toutes et tous sur tous les territoires et à l'inclusion scolaire, mesures qui passent par l'abaissement des effectifs, la scolarisation des moins de 3 ans, des maîtres supplémentaires, des RASED complets fonctionnant avec des enseignant-es spécialisé-es, des ULIS et UP2A en nombre suffisant, alors que c'est tout l'enjeu de la transformation de l'école.

Au sujet des ULIS écoles, nous aimerions savoir si notre département bénéficiera d'une dotation provenant des 100 postes indiqués au CTM. Ces derniers n'ont pas été comptabilisés dans la dotation académique comme l'a pourtant affirmé Madame la secrétaire générale du rectorat. Nous avons un document le certifiant : nous pouvons bien évidemment vous le remettre.

Nous souhaitons pouvoir disposer d'un état des lieux des ULIS école dans notre département, avec les effectifs actuels et les effectifs prévus à la rentrée.

Au regard des documents sur les effectifs qui nous ont été transmis 24 postes en REP et REP + en intégrant les augmentations de décharge administrative et d'allègement des services des collègues seraient nécessaires.

Nous sommes plus que surpris que ces effectifs nous soient communiqués sans tenir compte des dédoublements comme nous vous l'avions demandé en groupe de travail. Les effectifs de CP et CE1 en éducation prioritaire n'ont pas été calculés à part par l'administration.

En dehors de l'éducation prioritaire, avec un calcul drastique et largement en deçà de conditions de travail de qualité pour les enseignant-es et leurs élèves, nous estimons les besoins à 19 postes en maternelle dans toutes les écoles où la moyenne par classe s'élève à 32 élèves et 13 postes en élémentaire dans les écoles où la moyenne est supérieure à 26,5.

Ce sont donc à minima 55 postes dont le département devrait être doté, sans compter les besoins hors la classe, à savoir : des RASED complets ayant un secteur d'intervention de 1000 élèves comprenant 1 psychologue, 2 enseignant-es spécialisé-es à dominante pédagogiques, 1 enseignant-es spécialisé-e à dominante relationnelle, des remplaçants en nombre suffisant pour assurer les absences mais également la formation continue des enseignant-es, des PDMQDC pour chaque école si on applique les seuils et priorités départementales.

Pour mémoire, le SNUIPP-FSU vous rappelle ses mandats :

tendre vers 20 élèves par classe (comme dans d'autres pays européens qui investissent dans leur système éducatif) et en tout état de cause ne jamais excéder 25 par classe, 20 en REP ou REP+, en classes multi-niveaux et en milieu rural, 15 en TPS-PS. La baisse des effectifs par classe reste la priorité des enseignant-es comme le démontrent les différentes enquêtes menées auprès de la profession.

Concernant les mesures hors la classe, nous aimerions savoir pourquoi les postes ouverts en juin et septembre ne sont pas pérennisés (ils n'apparaissent pas dans les documents de travail), notamment les postes sur le REP+, les postes de remplaçants et le poste en ASH ?

De même pouvez vous, madame la Directrice Académique, nous éclairer sur la fonction du poste de chargé de mission que vous comptez ouvrir pour l'ASH ?

Si c'est une réponse de l'administration aux difficultés rencontrées par les enseignant-es liées aux élèves perturbateurs, le SNUipp-FSU s'y opposera estimant que ces postes de chargés de missions se multiplient alors que les enseignant-es devant élèves sont toujours bien seul-es.

De même, nous avons appris en fin de semaine dernière, comme les collègues invité.es d'ailleurs, la tenue d'une réunion d'information ce mercredi 31 mars après-midi relative aux élèves ayant des troubles du comportement . Programmée très tardivement alors que les 108h des collègues ont déjà explosé, ces derniers doivent par conséquent prendre sur leur temps personnel. Pour des collègues en difficultés et souvent à bout face à des situations sans solution, cela ne peut être une réponse satisfaisante.

Pour le SNUipp-FSU, les leviers primordiaux pour traiter de la question des élèves perturbateurs est de baisser les effectifs par classe et d'abonder tous les RASED avec du personnel formé dans toutes les options, notamment l'option G (aide à dominante relationnelle) et pourquoi pas de créer comme dans d'autres départements, une brigade d'intervention. Là, nous pourrions valider un dispositif qui viendrait réellement et concrètement en aide aux écoles et aux enseignant.es.

Le SNUIPP-FSU est d'autant plus inquiet que le bilan social fait apparaître une explosion du nombre de jours de congé pour longue maladie et longue durée , ce qui est sans doute lié aux conditions de travail de plus en plus difficiles. Nous vous demandons également une médecine de prévention à la hauteur.

Pour revenir sur les RASED, pouvons-nous enfin obtenir le bilan du redéploiement de ces réseaux demandé plusieurs fois par notre organisation et promis par l'administration ? Chaque année, vous renvoyez ce bilan à l'année suivante ce qui n'est plus acceptable. Des antennes, des personnels sont en difficultés face à des secteurs trop vastes avec une charge de travail trop importante ; des élèves, des écoles ne peuvent bénéficier de personnels spécialisés alors que les aides seraient plus que nécessaires. Nous avons inscrit dans les questions diverses un point à ce sujet et nous souhaitons pouvoir prendre le temps d'échanger à ce propos.

Nous tenons aussi à questionner ici les difficultés de fonctionnement de la MPDH en ce qui concerne bien évidemment les élèves et les écoles. Le délai de traitement des dossiers s'allonge, les modalités de dépôts génèrent confusion et dossiers ajournés, les réponses désavouent le travail des équipes éducatives. Ce sont bien les enseignant-es qui se retrouvent à gérer en classe des élèves en attente, non seulement parce que les places manquent mais aussi parce que les dossiers restent en souffrance.

De plus, pouvez-vous nous indiquer le nombre d'élèves en attente d'accompagnement alors que les notifications de la CDAPH ont été reçues par les familles ?

Et quand ce ne sont pas les dossiers en attente, ce sont des élèves sans accompagnement AVS (pour des périodes plus ou moins longues) que les collègues ont en charge faute de remplacement.

Nous sommes étonné-es de ne pas voir figurer à l'ordre du jour l'examen des postes à profil, qui doivent être étudiés en CTSD. Force est de constater que tous les ans il faut réitérer les mêmes demandes. Avant les opérations de mouvement, nous vous demandons donc que ce point soit examiné et réellement discuté aujourd'hui.

Pouvons-nous également avoir un retour sur les audiences que vous avez reçues le 23 janvier ? Au sujet des audiences, la réponse que vous avez faites aux délégations qui ont sollicité une audience aujourd'hui est inacceptable. Il est d'usage que les délégations puissent être reçues, les élu-es, les parents, les enseignant-es se mobilisent. En proposant des rendez-vous après ce CTSD, vous les mettez en difficultés pour s'organiser, mais c'est très probablement l'objectif visé.

A la fin de ce CTSD, nous vous redemandons, Madame la Directrice académique, de connaître la balance des postes.

Le SNUipp-FSU tient aussi à vous informer d'une situation particulière sur Nuits Saint Georges où le maire refuse de prêter une salle pour l'ELCO alors que cet enseignement fait partie des priorités données par madame la Rectrice lors de la CAELVE.

Pour finir, le SNUipp-FSU vous sollicite à nouveau au sujet des fiches de salaire des AVS rattachés à la DSDEN qui sont envoyées trop tardivement pour ces personnels qui ont à traiter avec la CAF et pôle emploi. Pour les personnels enseignant-es, le problème est identique : nous demandons que les bulletins de salaire soit envoyés régulièrement, mois par mois, individuellement.

Autant vous dire, madame la Directrice Académique que sans dotation supplémentaire, cette carte scolaire sera inacceptable et effroyable, pour les élèves, leur famille et pour tous les personnels enseignants.